

BALANCE GENERALE

Libellés	Propositions du maire	Votes du conseil municipal
Section de fonctionnement :		
. Dépenses	2 588 293,54	2 588 293,54
. Recettes	2 588 293,54	2 588 293,54
. Déficit	/	/
. Excédent	/	/
Section d'investissement :		
. Dépense	2 522 762,24	4 732 722,19
. Recettes	3 659 286,54	4 732 722,19
. Déficit	/	/
. Excédent	1 136 524,30	/
Résultat global :		
. Déficit		
. Excédent	1 136 524,30	/

QUESTIONS DIVERSES

Lecture est faite d'un courrier de Monsieur Veys concernant la participation financière de la commune à un projet d'action éducative engagée dans le cadre de la fête départementale de l'école publique sur le thème de la Révolution Française.

Ce dossier sera examiné ultérieurement par la commission scolaire et par la commission des finances.

Monsieur le Maire en profite pour inviter ses conseillers à réfléchir dès à présent sur la constitution d'un comité du Bicentenaire de la Révolution Française.

SEANCE DU 8 DECEMBRE 1988

PARTICIPATION COMMUNALE SOUS FORME DE SUBVENTION POUR ACQUISITION D'UN ORGUE ELECTRONIQUE

Vu la demande formulée par Monsieur l'Abbé Georges, curé de la paroisse, tendant à obtenir de la Commune une subvention en vue de l'acquisition d'un orgue électronique en remplacement de l'harmonium électrique défectueux.

Vu l'avis de la commission des finances,

Monsieur le Maire propose d'accueillir favorablement la demande de Monsieur l'Abbé et de prendre en conséquence la décision correspondante ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la Commune de Fléville participe à l'acquisition d'un orgue électronique en accordant une subvention d'un montant de 10 000 F. qui correspond à 50 % du coût de l'appareil et vote les crédits nécessaires.

stipule que le versement de la subvention sera effectué au compte de l'Association Saint Joseph, Evêché de Nancy, 6 rue Girardet, 54000 Nancy.

CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DU LOTISSEMENT "LE BAS DES NOYERS"

Monsieur Jean-Marie GIRARD, chargé des affaires d'urbanisme, rappelle qu'en sa séance du 18 juin 1986, le Conseil Municipal avait décidé de charger le Maire de demander à Monsieur le Préfet, l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue du classement dans la voirie communale des voies du lotissement.

Cette enquête publique s'est déroulée du 14 novembre au 28 novembre 1988 et n'a fait l'objet d'aucune observation - Madame VALTON, Commissaire enquêteur, a par conséquent émis un avis favorable à cette intégration d'espace public.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le classement des parties publiques du lotissement du Bas des Noyers selon la répartition suivante :

- Intégration dans le domaine public communal comportant : les surface des voiries, espaces verts, trottoirs et chemins piétons.

charge Maître Choné, Notaire à Saint Nicolas-de-Port, de la rédaction de l'acte pour le transfert de propriété.

charge Monsieur le Maire de représenter la commune et de signer l'acte.



BOULANGERIE
PATISSERIE

Philippe Villa

40, rue de Nancy
54380 FLAVIGNY-
SUR-MOSELLE
Tél. 83.26.70.77

QUESTIONS DIVERSES :

A) Demande de matériel - Maternelle de l'Orée du Bois

Suite à la demande de Madame Hoffer directrice, lors du dernier Conseil d'école, Monsieur Lesourd, membre de la Commission scolaire informe le Conseil Municipal qu'une dotation d'un montant de 2 500 F. peut être attribuée à l'école maternelle de l'Orée du Bois pour l'acquisition d'un matériel éducatif.

La dépense résultant de cette demande sera imputée sur le solde des crédits du programme 18/88 prévu à cet effet.

B) Attribution d'une subvention - PREAU

Par délibération en date du 10 Septembre 1987, le Conseil Municipal a sollicité l'obtention d'une subvention départementale pour la reconstruction du préau couvert au groupe scolaire Jules Renard.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée départementale, lors de sa session du 14 novembre 1988 a décidé l'attribution d'une subvention dans les conditions suivantes :

Dépense H.T. subventionnable : 385 100 F.

Taux de subvention : 60 %
Montant de la subvention : 231 060 F.

C) Catastrophes naturelles - Orage du 12 juin 1988

Monsieur le Maire a été informé officieusement par les services de la Préfecture que notre demande de réexamen du dossier de constatation d'état de catastrophe naturelle pour les orages des 11 et 12 juin 1988 par la commission interministérielle serait prise en considération.

Après parution au "Journal Officiel", les Flévillois sinistrés seront informés par la Mairie et disposeront dès lors d'un délai de 10 jours pour déposer auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier des indemnisations prévues par la loi.

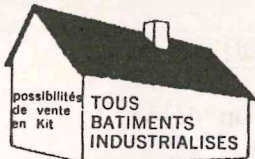
D) Ecole maternelle de Fléville

Après examen des offres des entreprises consultées en vue de la passation d'un marché négocié et analyse détaillée des trois offres moins disantes, considérant que la proposition présentée par l'entreprise GEBLOR est apparue comme étant la plus intéressante pour la commune,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conclue et signe un marché négocié avec l'entreprise GEBLOR à Saint Nicolas-de-Port.

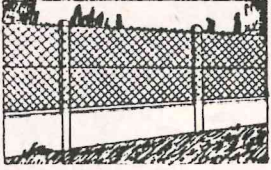
BONHOMME

Ets





Usine
Expo permanente
54370 PARROY
Tél. 83.72.94.12



Clôtures - Bordures - Dalles

Maisons week-end - Garages
Ateliers - Vestiaires
Salles des Fêtes



Transports Néodomiens

Autocars de 25 à 60 places

Transports Néodomiens

Autocars de 25 à 60 places

VOYAGES • EXCURSIONS

Tél. 83.47.36.63
83.72.56.43

2, rue Nicolas-Geny
54230 NEUVES-MAISONS






COIFFURE MARTINE

VOTRE IMAGE DE MARQUE...

13, RUE PATTON
54410 LANEUVEVILLE-dt-Nancy
Tél. 83.51.28.41

Une nouvelle direction
Un nouveau cadre
Une constante : la qualité